

## **AIDE ÉTUDIANTS ET APPRENTIS**

Le CCAS propose une aide de 50 ou 100 euros aux étudiants ou apprentis répondant aux critères ci-dessous :

- Aux jeunes Thorigniensiens de 16 à 25 ans rattachés au foyer fiscal de leurs parents et domiciliés à Thorigny-sur-Marne.
- Étant inscrits pour la rentrée 2022 auprès d'établissements d'enseignement supérieur ou d'apprentissage publics ou privés.
- Aux étudiants dont le reste à vivre\* du foyer est inférieur ou égal à 250 € par mois et par personne.

Renseignements et formulaire d'inscription accessible ici : <https://www.thorigny.fr/mes-services/solidarite-sante/le-centre-communa...>

+ d'infos, contactez le CCAS au 01 60 07 89 20 ouccas@thorigny [dot] fr  
Publié le 05 septembre 2022